Isolement par la santé publique

ou

Isolement identifié comme contact par la santé publique

ou

Isolement par l'employeur

Apte au travail = favoriser le télétravail.

Traitement selon le contrat de travail pour la durée de l'isolement recommandée par la santé publique.

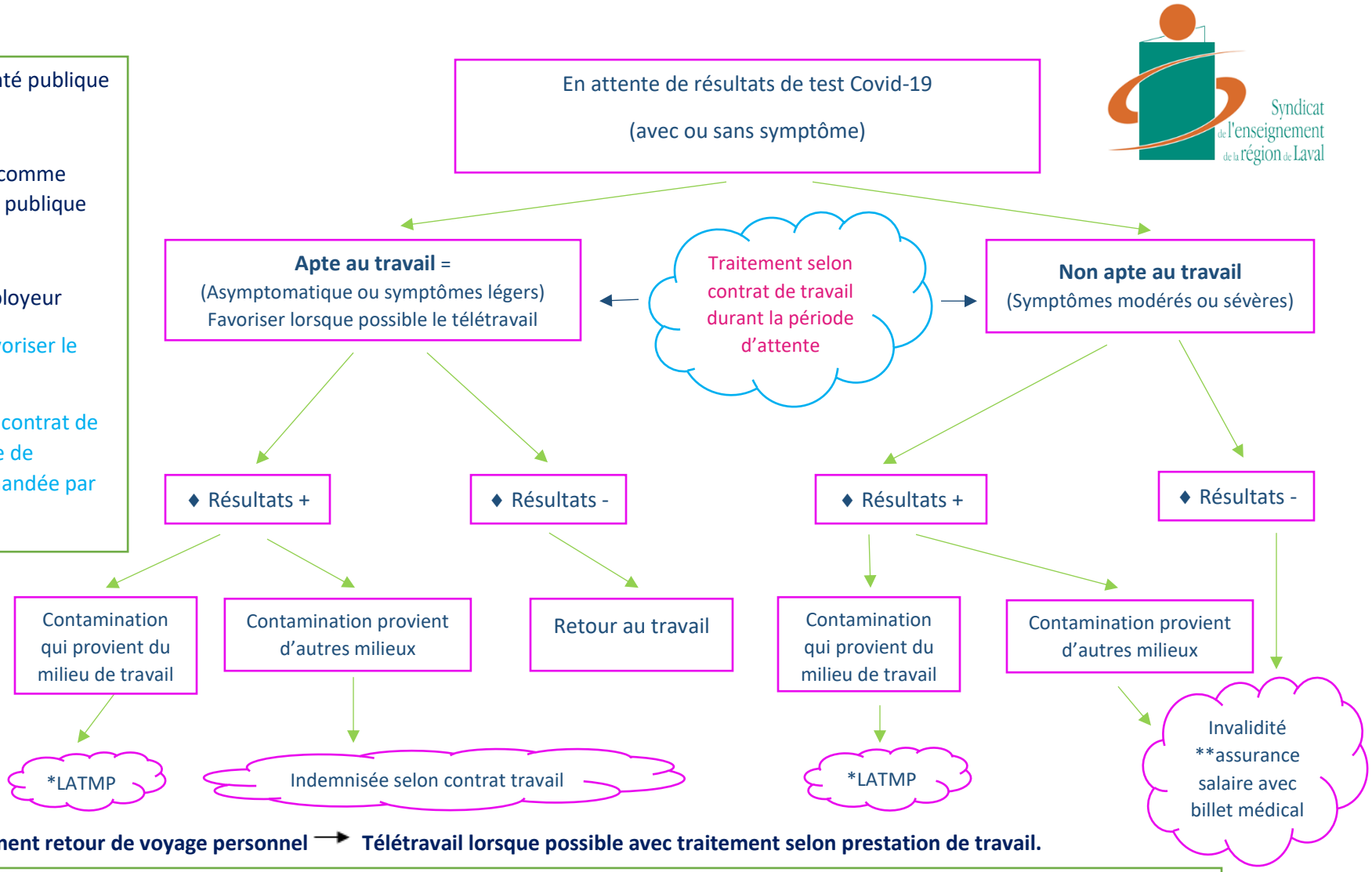

Isolement retour de voyage personnel → Télétravail lorsque possible avec traitement selon prestation de travail.

♦ → Avec certificat médical qui confirme le diagnostic.

***LATMP** → Loi sur les accidents et les maladies du travail et les maladies professionnelles

****Assurance salaire** → Le délai de carence est réputé avoir débuté son délai de carence durant la période d'attente du résultat et d'isolement

POUR TOUTES AUTRES SITUATIONS → Communiquer avec le SERL au 450 978-1513

https://sregionlaval.ca/wp-content/uploads/2020/09/QR-MEQ_2020-09-11-Version-4.pdf

Version du 11 septembre 2020